

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant
 CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

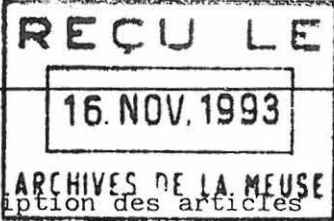
Nom du service versant : SAST

Date du versement : 16 NOVEMBRE 1993

Nombre d'articles : 14 BOITES = 14 boîtes

Retour de 3 articles
 définis le 14-12-93

 Partie réservée aux Archives
 N° de versement : 1722 W
 Date de prise en charge : 16.11.1993
 Métrage : 1,40 ml = 1,40 ml



Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
CORRESPONDANCES DES CORRESPONDANTS LOCAUX JUSQU'EN 1989					
1	- AMEL SUR L'ETANG - BEHONNE - BEAUSITE - SIS BOIS BRULE - BOULIGNY - SIS BUZY DARMONT - SIS CHATILLON SS LES COTES - SIS CHATTANCOURT MARRE - LE CLAON LE NEUFOR - SIVOM CLERMONT EN ARGONNE - SIVOM COMMERCY - SIS CONSENVOYE		Dé 30ans		
2	- COUSANCES LES FORGES - COUVONGES - SIVOM DAMVILLERS - SIS DEUX PONTS - DEMANGE AUX EAUX - SIS DIEPPE SOUS DOUAUMONT - DOMMARY BARONCOURT - SIVOM DE DUN SUR MEUSE - SIS d'ETAIN - EUVILLE - FAINS LES SOURCES		Dé 30ans		

Indexation

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

Partie réservée au service versant.

Partie réservée aux Archives

Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité	Année d'élimination	Observations (2)
3	<ul style="list-style-type: none"> - SIVOM FRESNES EN WOEVRE - GENICOURT SUR MEUSE - SIVOM GONDRECOURT LE CHATEAU - SIS GRAND PRE - HAN DEVANT PIERREPONT - SIVU HAUT BARROIS - HAUTS DE CHEE - SIS D'HERMEVILLE - LACHAUSSEE - LACROIX SUR MEUSE - LAIMONT - LIGNY EN BARROIS - LOISEY CULEY 		D 30 ans		
4	<ul style="list-style-type: none"> - SIS LONGUYON - SIVOM MONTIERS SUR SAULX - SIVOM MONTMEDY - NAIVES ROSIERES - NOYERS AUZECOURT - NOUILLONPONT - SIVOM PERTHOIS - SIVOM PETITE WOEVRE 		D 30 ans		
5	<ul style="list-style-type: none"> - SIVOM PIERREFITTE SUR AIRE - RAIVAL - SIVOM REVIGNY SUR ORNAIN - SIVOM ST MIHIEL - SILMONT - SIS SIVRY LA PERCHE - SIS SIVRY SUR MEUSE - SIVOM SOUILLY - SIS SOURCES DE L'AIRE 		D 30 ans		
6	<ul style="list-style-type: none"> - SIS SOUS LES COTES - SPINCOURT - STAINVILLE - SIVOM STENAY 		D 30 ans		
7	<ul style="list-style-type: none"> - TREVERAY - VAL D'ORNAIN - SIVOM VALLEE DE LA HTE THINTE - SIVOM VARENNES EN ARGONNE - SIS VAUBECOURT - SIVOM VAUCOULEURS - VERDUN ou SYVIT 		D 30 ans		

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).

(2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Partie réservée au service versant
 CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE

Nom du service versant : SAST
 Date du versement : NOVEMBRE 1993
 Nombre d'articles : 14 BOITES

Partie réservée aux Archives
 N° de versement :
 Date de prise en charge :
 Métrage :

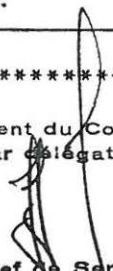
Numéro de l'article	Description des articles	Dates Extrêmes	Communicabilité (1)	Année d'élimination	Observations (2)
8	- SIVOM VIGNEULLES - SIVOM VOID		Dé 30ans		
9	DISCIPLINE 1987 à 1991 NON SUBVENTIONNABLES 1988 à 1991 CORRESPONDANCES TRANSPORTEURS JUSQU'EN 1989		Idem		
10	DE AURELLE A PARISOT		Idem		
11	DE RAPIDES A VANNESSON		Idem		
12	FACTURES TRANSPORTEURS 1ER ET 2EME TRIM. SCOL. 91/92		Idem		
13	FACTURES TRANSPORTEURS 3EME TRIM. SCOL. 91/92 FACTURES INTERNES		Idem		
14	REGROUPEMENTS PEDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX ANNEES SCOLAIRES 1990/1991 et 1991/1992		Idem		

liasses
reintégré
dans le
service des affaires
scolaires
DEFINITIF

Le Directeur des Archives départementales
de la Meuse


 Jacques MOURIER

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation


 Le Chef de Service
 Jean-Jacques DUBFOURC

(1) Indiquer I en cas de communicabilité immédiate (décret n° 79-1037 du 3 décembre 1979) et D en cas de communicabilité à 60 ans (décret n° 79-1038 du 3 décembre 1979).
 (2) Notamment localisation en cas de rangement des documents en ordre discontinu.